Édition 2002

Comment mettre sur pied un Bureau national de codification (BNC)

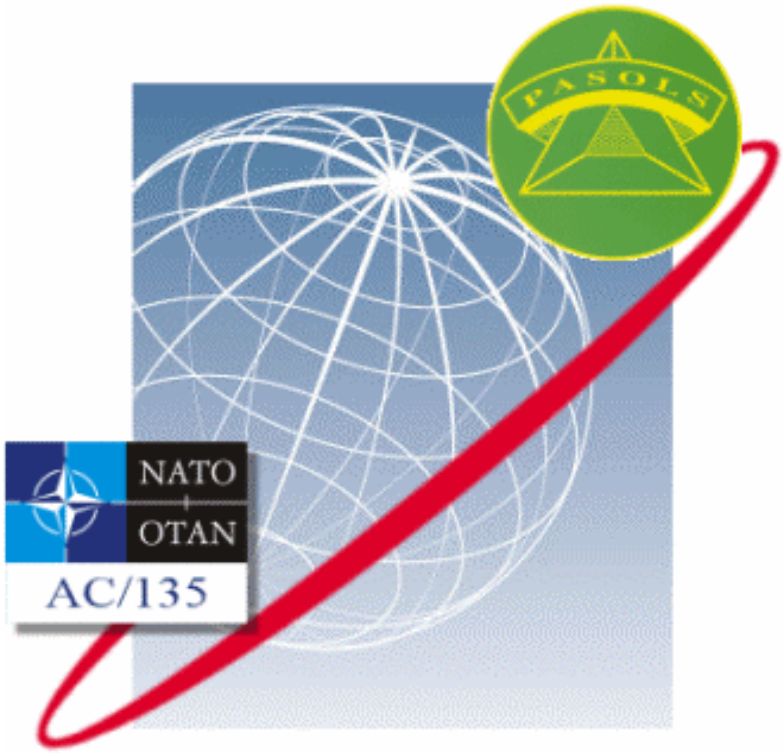

AC/135 = Comité allié 135 - Groupe des directeurs nationaux pour la codification
PASOLS = Colloque des officiers supérieurs de la région Pacifique

Il n'existe pas de méthode unique permettant de mettre en place un Bureau national de codification ou de mettre en oeuvre le Système OTAN de codification (SOC) de la même manière qu'il n'existe pas deux bureaux de codification identiques, que ce soit du point de vue de leur organisation et de leur champ d'activité, ou encore du point de vue des systèmes ou des méthodes qu'ils utilisent. Cette brochure rassemble les enseignements tirés tout récemment en matière d'établissement de moyens nationaux de codification. Elle s'appuie sur les informations recueillies auprès des États membres de l'OTAN prêtant assistance aux pays qui découvrent le SOC, ainsi que sur les éléments fournis par les pays qui le mettent eux-mêmes actuellement en place.

Table des matières

A. ÉTUDIER LE SYSTÈME OTAN DE CODIFICATION (SOC) ET APPRENDRE À LE CONNAÎTRE 3

Étape 1: Familiarisation – Un petit groupe d'étude sera chargé d'acquérir une connaissance approfondie du SOC de manière à pouvoir élaborer le processus de base et promouvoir, au niveau national et international, les avantages du système auprès des décideurs du scteur de la défense..... 3

Étape 2: Approbation du concept et soutien national – L'utilisation du SOC doit être approuvée, du point de vue conceptuel, par les autorités nationales, et la phase de planification détaillée doit bénéficier d'un soutien. 3

Étape 3: Acquisition d'une connaissance poussée des concepts et exigences techniques liés au SOC, ainsi que des différentes possibilités de mise en oeuvre de ce dernier. 3

B. FIXER LES MODALITÉS DE MISE EN OEUVRE NATIONALE DU SYSTÈME OTAN DE CODIFICATION 4

Étape 4: Analyse poussée des méthodes de codification en vigueur au niveau national, et des interfaces liées aux données de codification ainsi que des emplois pouvant en être faits dans les applications logistiques couvrant le cycle de vie des systèmes..... 4

Étape 5: Élaboration de recommandations concernant la mise en oeuvre au plan national, soumission aux décideurs et accord de ces derniers pour passer à une mise en oeuvre complète. 5

C. METTRE EN OEUVRE LE SYSTÈME OTAN DE CODIFICATION (SOC) 5

Étape 6: Établissement de la base juridique et réglementaire et attribution des responsabilités. 5

Étape 7: Identification et mise en place des changements de procédure nécessaires 6

Étape 8: Développement de l'infrastructure de base et établissement d'un calendrier 6

D. EXEMPLE D'ORGANIGRAMME D'UN BNC..... 8

E. DÉVELOPPER LES POSSIBILITÉS DE PARTENARIAT 8

F. L'ESSENTIEL 9

G. MODÈLE D'ORDRE DU JOUR POUR UN ATELIER SUR LE SOC 9

H. ADRESSES ET RÉFÉRENCES UTILES 11

I. BIBLIOGRAPHIE 12

J. EXEMPLE DE CALENDRIER DE MISE EN PLACE D'UN BUREAU NATIONAL DE CODIFICATION13

K. EXTRAIT D'UN EXPOSÉ PRÉSENTÉ PAR M. JIM BURNS, CHEF (EN RETRAITE) DU BNC DE NOUVELLE-ZÉLANDE ET ANCIEN PRÉSIDENT DU GROUPE DE TRAVAIL « SYSTÈME DE CATALOGAGE DE LA RÉGION PACIFIQUE (PACS) », AU GROUPE DES DIRECTEURS NATIONAUX DE LA CODIFICATION LORS DE LA SECONDE « JOURNÉE ANNUELLE DU PARTENARIAT » ORGANISÉE À BATTLE CREEK (MI) LE 20 MAI 1999 15

A. Étudier le Système OTAN de Codification (SOC) et apprendre à le connaître

Étape 1: Familiarisation – Un petit groupe d'étude sera chargé d'acquérir une connaissance approfondie du SOC de manière à pouvoir élaborer le processus de base et promouvoir, au niveau national et international, les avantages du système auprès des décideurs du secteur de la défense.

Il faut tout d'abord constituer une petite équipe qui sera chargée d'effectuer les opérations d'analyse, de planification et de mise en oeuvre. Composée de personnels clés chargés de cette mise en route, cette équipe sera renforcée par des effectifs possédant une vaste expérience des activités logistiques appliquées à la défense (notamment des achats et des activités de terrain) ainsi que par des personnes dotées d'un bon bagage informatique.

Il est conseillé, en début de processus, de faire venir dans le pays concerné une équipe issue du Bureau national de codification (BNC) d'un pays membre de l'OTAN, ou encore une équipe multinationale au travers de BASELOG, pour y animer un atelier consacré à une présentation détaillée du SOC. On trouvera plus loin un modèle de programme pour un tel atelier. Ce programme, qui correspond à une visite de 8 jours, peut être abrégé ou adapté de manière à répondre aux besoins de chaque pays. Le pays visité devrait être en mesure, au terme de cette visite, d'affiner ses besoins quant à la mise en place d'un BNC. Certains pays de l'OTAN et l'AC/135 disposent de diverses sources de financement pour ce type de déplacements.

Étape 2: Approbation du concept et soutien national – L'utilisation du SOC doit être approuvée, du point de vue conceptuel, par les autorités nationales, et la phase de planification détaillée doit bénéficier d'un soutien.

Il est très important, dans la perspective d'une mise en oeuvre du SOC, d'obtenir le soutien des principaux décideurs du domaine de la défense. Cette condition est essentielle si l'on veut compter sur l'acceptation et la coopération des différentes forces armées. Par conséquent, vous devrez obtenir l'approbation du concept et le soutien nécessaire à chacune des phases de l'étude détaillée. Des documents conceptuels ou des exposés appropriés relatifs aux avantages que présente, au sein des forces armées, l'introduction d'un langage normalisé de gestion des matériels, doivent être présentés dans le but d'obtenir de la hiérarchie les autorisations nécessaires à la poursuite du processus. Ces documents comprendront également un calcul de rentabilité estimatif.

Il peut également s'avérer utile que l'équipe se rende dans un pays utilisant le Système OTAN de codification.

L'équipe doit étudier les différents concepts touchant à la mise sur pied d'un BNC, le champ d'application de ce dernier et le choix d'un mode de fonctionnement centralisé ou décentralisé. La partie K de cette brochure comporte une présentation de ces différents concepts.

C'est à ce stade qu'il convient d'obtenir l'accord des hautes autorités militaires en vue du passage à des études plus poussées. Parfois, l'on pourra faire établir et approuver une « charte » officielle régissant le travail d'étude. Cette approbation initiale constituera la pierre angulaire du soutien politique, budgétaire et législatif ultérieur indispensable aux étapes suivantes de la mise en oeuvre.

Étape 3: Acquisition d'une connaissance poussée des concepts et exigences techniques liés au SOC, ainsi que des différentes possibilités de mise en oeuvre de ce dernier.

Une équipe composée de 2 à 3 personnes ira participer aux stages proposés par différents BNC de l'OTAN, de manière à se familiariser avec les rudiments de la codification. Ces stages seront suivis d'une formation pratique. Les bénéficiaires de ces formations pourront ensuite dispenser un enseignement à d'autres personnes dans leurs pays respectifs.

Il conviendrait que, dans les pays, on se familiarise dans toute la mesure du possible avec la documentation disponible consacrée au SOC. Bien que certains documents de l'OTAN ne soient pas officiellement accessibles tant que le pays intéressé n'a pas obtenu le parrainage de l'AC/135 (Comité allié 135 – Groupe des directeurs nationaux pour la codification), la plupart des informations nécessaires à ce stade peuvent être obtenues librement, dans le cadre d'ateliers, à l'occasion de consultations, au travers de brochures ou via l'Internet. On trouvera des références à cet effet dans les parties F et G.

Le CD-ROM consacré au SOC ainsi que les CD-ROM et produits de codification en ligne mis à disposition par les autres pays seront évalués en vue d'une exploitation éventuelle.

C'est à ce stade qu'un accès Internet, au cas où il n'existerait pas encore, doit être mis en place pour l'équipe. De nombreuses informations sont d'ores et déjà disponibles sur l'Internet ; celui-ci constituera d'ailleurs, dans le futur, un support de choix pour de nombreuses activités liées à la codification. Le site web de la codification OTAN donne une bonne idée d'ensemble du SOC. On y trouve également les adresses ainsi que les numéros de téléphone et de télécopie de tous les BNC de l'OTAN.

L'équipe doit par ailleurs étudier les différents concepts touchant à la mise sur pied d'un BNC, le champ d'application de ce dernier et le choix d'un mode de fonctionnement centralisé ou décentralisé. On trouvera en partie H une présentation de ces différents concepts.

Au terme de cette phase, l'équipe élabore à l'intention des hautes autorités militaires une proposition qui doit porter notamment sur :

a. les besoins en personnel du futur bureau national ;
b. le matériel informatique ;
c. les systèmes d'information ;
d. les coûts de la documentation connexe ;
e. la formation ;
f. le calendrier de mise en oeuvre ;
g. le parrainage.

B. Fixer les modalités de mise en oeuvre nationale du Système OTAN de codification

Étape 4: Analyse poussée des méthodes de codification en vigueur au niveau national, et des interfaces liées aux données de codification ainsi que des emplois pouvant en être faits dans les applications logistiques couvrant le cycle de vie des systèmes

Un groupe de travail chargé de recenser et de documenter les modalités d'identification des articles en vigueur au sein des forces armées est mis sur pied.

Il est chargé d'étudier les questions suivantes :

- étendue d'application des numéros de nomenclature OTAN (NNO) existants aux articles d'approvisionnement utilisés dans le pays visé ;
- utilisations possibles du SOC dans les applications logistiques et notamment pour les commandes, les manuels techniques, la signalétique en entrepôts, etc. ;
- processus de transition nécessaire à la mise en oeuvre effective du SOC dans tous les processus logistiques nationaux.

Une analyse de rentabilité macroéconomique doit être réalisée en consultation avec les services militaires nationaux, et il s'agit de vérifier si les coûts d'adhésion au Système OTAN de codification (SOC) sont à la mesure des avantages qu'il procure.

Étape 5: Élaboration de recommandations concernant la mise en oeuvre au plan national, soumission aux décideurs et accord de ces derniers pour passer à une mise en oeuvre complète.

Les paramètres de mise en oeuvre du SOC et d'attribution des numéros de nomenclature doivent être définis. Par exemple : va-t-on attribuer des numéros de nomenclature nationaux à tous les matériels commandés, stockés et prélevés de manière répétitive ? Les systèmes d'armes dont le retrait de service est prévu seront-ils exempts de codification ? Y aura-t-il exemption pour les articles consommables de base achetés localement et non liés à un système d'arme ?

Il faut également définir les éléments de données indispensables à la gestion et au contrôle des matériels dans le cadre des opérations logistiques, comme, par exemple, les informations relatives aux modalités de commande d'un article et à sa source, aux exigences spéciales concernant la manutention, la sûreté, l'élimination ou la sécurité.

Des recommandations définitives sont formulées sur le concept de codification et son champ d'application.

Des procédures de codification sont établies pour les nouveaux systèmes d'arme et leurs composants. Les procédures et priorités de codification des matériels existants sont également fixées, de même que les modalités de passage de ces matériels au nouveau système.

Les modalités d'utilisation et de diffusion des données SOC et autres (catalogues, manuels de pièces de réparation, CD-ROM et autres supports) sont définies.

Une proposition chiffrée est présentée officiellement aux autorités compétentes de manière à obtenir l'accord définitif et passer ainsi à l'étape suivante. Cet accord porte sur :

- l'adoption du Système OTAN de codification (SOC) ;
- l'établissement d'un Bureau national de codification (BNC) ;
- la poursuite de la mise en oeuvre.

C. Mettre en oeuvre le Système OTAN de codification (SOC)

Étape 6: Établissement de la base juridique et réglementaire et attribution des responsabilités.

L'équipe de direction du BNC est mise sur pied et des locaux lui sont attribués.

La structure juridique et réglementaire devant permettre d'imposer l'emploi du SOC au sein des forces nationales est établie. Dans certains cas, un texte législatif peut s'avérer nécessaire pour rendre le recours à la codification obligatoire dans les forces armées nationales. En effet, si un système basé sur le SOC n'est utilisé qu'en partie par les forces nationales, les avantages que l'on est censé en retirer risquent de ne jamais se concrétiser.

Les pays non membres de l'OTAN envisageront de solliciter un parrainage dans le cadre du SOC.

Les pays parrainés auront besoin de mettre en oeuvre les accords de normalisation OTAN (STANAG) se rapportant à la codification et les nouveaux membres de l'OTAN seront tenus de le faire. Les titres de ces STANAG, qui sont reproduits in extenso dans la brochure de l'AC/135 sur le parrainage, figurent ci-après :

- 3150: Système uniforme de classification des approvisionnements
- 3151: Système uniforme d'identification d'articles
- 4177: Système uniforme d'acquisition des données
- 4438: Système uniforme de diffusion des données.

Cette étape comprend également la conclusion, avec d'autres pays du SOC, d'accords bilatéraux sur l'échange de données et l'obtention de la documentation et du soutien nécessaires.

Étape 7: Identification et mise en place des changements de procédure nécessaires

Les publications et organigrammes fonctionnels utilisés au niveau national sont revus de manière à clarifier le rôle de la codification et les exigences qui s'y rattachent.

Les forces nationales et les principaux fabricants nationaux reçoivent une formation générale destinée à les familiariser avec la structure et les avantages du SOC. Cette formation joue un rôle très important dans l'acceptation et la compréhension du système par un large public. Elle peut être dispensée par des responsables nationaux ou avec l'aide d'un pays membre de l'OTAN.

Étape 8: Développement de l'infrastructure de base et établissement d'un calendrier

Les pays de petite taille ou tout pays désireux de commencer à utiliser le SOC à moindres frais peuvent envisager une participation au programme BASELOG. Coordonné par l'Agence OTAN d'entretien et d'approvisionnement (NAMSA), BASELOG a été mis sur pied par le Comité allié 135 (AC/135) de l'OTAN. La NAMSA ou un pays de l'OTAN peut, dans le cadre de BASELOG, être consulté, dispenser une formation ou fournir d'autres formes de services. BASELOG permet également aux pays d'effectuer des travaux de codification pour le compte d'autres participants et d'aider ces derniers à se doter d'une infrastructure de codification. Le programme peut offrir un dispositif permanent ou limité à quelques années seulement, soit la période nécessaire pour mettre en place un outil de codification indépendant. Des renseignements plus précis ainsi que la liste complète des prestations de BASELOG peuvent être obtenus auprès de la NAMSA.

Un pays décidant de mettre sur pied un outil de codification OTAN indépendant peut être amené à recruter un consultant. Celui-ci devra posséder une certaine expérience dans l'exploitation d'un Bureau national de codification et des connaissances en matière de conception de systèmes de traitement de données concernant les articles et d'applications logistiques connexes. Son rôle consistera à élaborer un "plan d'entreprise" en vue de la mise en oeuvre d'un système de codification conforme au SOC, et qui tienne compte des besoins spécifiques du pays concerné et des fonds disponibles. Le pays pourra obtenir les services d'un consultant en s'adressant à un autre BNC de l'OTAN, ou recruter un consultant indépendant. Voici quelques-uns des aspects à prendre en considération :

- le plan doit spécifier, entre autres exigences, les critères liés à la constitution et la tenue à jour d'une base de données ainsi qu'aux communications internes et externes (par exemple, mise en place éventuelle d'une liaison avec le système « boîte aux lettres » de l'OTAN d'échange de données par l'intermédiaire des télécommunications (NMBS)) ;
- la mise en place d'un outil de diffusion des données de codification à l'intention de bénéficiaires potentiels au sein des forces armées est essentielle ; cette diffusion pourra s'effectuer par CD-ROM, via les télécommunications ou encore par ces deux canaux ; idéalement, elle fera appel aux moyens de diffusion et de communication déjà en place ;
- on se demandera également s'il est plus utile de produire un CD-ROM national de codification ou d'utiliser un produit existant, comme le fichier central des données de codification (NMCRL). Les pays parrainés au niveau 1 peuvent faire figurer leurs données dans ce produit ;
- les modalités d'intégration des nouvelles données provenant du SOC avec les données existantes indispensables à la prise de décisions opérationnelles doivent être envisagées ;
- enfin, il convient d'étudier les moyens d'assurer une circulation continue des informations appropriées vers les systèmes logistiques nationaux.

Un calendrier d'exécution du plan de mise en oeuvre précisant les différentes étapes et les échéances correspondantes est établi sur la base du "plan d'entreprise". Il tient compte des essais d'interface à réaliser avec d'autres BNC et la NAMSA de manière à assurer la compatibilité.

Il convient d'élaborer un manuel national de codification explicitant les aspects spécifiques de la mise en application et de l'utilisation du système national basé sur le SOC.

Il faudra déterminer dans quelle mesure les publications se rapportant à la codification dans le cadre du SOC doivent être traduites dans la langue nationale.

Le BNC doit être doté d'un personnel suffisant. Si une équipe réduite peut suffire dans un premier temps à l'exécution des fonctions de planification exposées dans la présente brochure, un renforcement pourra s'avérer nécessaire plus tard, lors de la mise en oeuvre de toutes les fonctions prévues pour le BNC. Ainsi, l'équipe pourra comprendre des personnes chargées de rédiger et de tenir à jour les identifications d'articles, d'actualiser les publications relatives à la codification, d'apporter un soutien technique et informatique, de fournir un soutien administratif et enfin, d'assurer la liaison avec les forces nationales et d'autres intervenants de la communauté du SOC, comme l'AC/135 (voir l' « Exemple d'organigramme d'un BNC » ci-après). La détermination du nombre d'articles à codifier dans le système logistique national constitue un facteur important de la constitution de cette équipe. Une fois ce paramètre fixé se pose tout naturellement la question, importante entre toutes, du nombre de codificateurs dont il faudra s'assurer les services.

Les activités du BNC doivent être regroupées en un seul endroit. Son lieu d'implantation et les services qu'il fournit doivent faire l'objet d'une vaste publicité au sein de la structure des forces. Note: les pays membres de l'OTAN et les pays parrainés adhérant au SOC sont tenus de mettre en place un bureau centralisant toutes les questions de codification.

Il faut évaluer la charge de travail que représente le passage du système d'identification en vigueur au nouveau système basé sur le SOC sur la base des critères suivants :

- recensement et classement des articles déjà codifiés, avec la participation de toutes les branches des forces nationales ;
- regroupement des articles par système d'arme/matériel complet et pays de fabrication ou ayant la maîtrise de la conception ;
- priorité à donner aux articles fabriqués nationalement dans le cadre de la codification initiale ;
- recensement, dans le système national, des articles fabriqués dans les pays de l'OTAN et dotés de numéros de nomenclature OTAN (NNO) en s'aidant du NMCRL de l'OTAN ; il peut ressortir de ce travail que la majorité des articles utilisés dans un pays sont déjà porteurs d'un NNO et de données d'identification, notamment si le pays en question utilise des systèmes fabriqués aux États-Unis ou dans d'autres pays de l'OTAN. Si tel est le cas, les données correspondantes pourront être importées de système à système au départ de ces pays membres.

Le pays doit également analyser les processus d'enregistrement et d'identification des fabricants nationaux déjà en place, mettre au point la stratégie d'élaboration d'un fichier national de codes OTAN d'organisme commercial ou gouvernemental (NCAGE) et attribuer ces derniers aux entreprises nationales auprès desquelles le pays se fournit. L'échange de données NCAGE au sein du SOC s'effectue via une transaction dite DIC KHN. Pour de plus amples informations, voir chapitre V de l'ACodP-1. On trouvera les fichiers NCAGE dans les manuels H4, lesquels sont reproduits dans les documents de la série H sur CD-ROM, le NMCRL et d'autres fichiers nationaux.

Les délais de mise en oeuvre varient selon les crédits mis à disposition et le nombre de personnels affectés à cette tâche. Une durée de quatre ans constitue probablement un délai réaliste. La mise en oeuvre de BASELOG, par contre, ne prendra selon toute vraisemblance qu'un an, voire moins.

Les pays intéressés par une participation pleine et entière au SOC (parrainage de niveau 2) doivent développer et gérer des systèmes d'information et de codification expérimentaux conformes aux règles définies dans l'ACodP-1 (Publication interalliée de codification n° 1).

Enfin, le concept de codification doit être « vendu » à la communauté des utilisateurs logistiques et aux autres organismes d'État par le biais de stages et de visites de familiarisation.

Des dispositions seront prises en vue de procéder, à titre expérimental, à des échanges de transactions avec un autre système participant au SOC.

Chaque pays élaborera son propre catalogue national et les produits afférents à ce dernier.

D. Exemple d'organigramme d'un BNC

La structure d'un Bureau national de codification sera bien entendu fonction des décisions prises quant aux fonctions confiées à ce service. Voici un exemple d'organigramme:

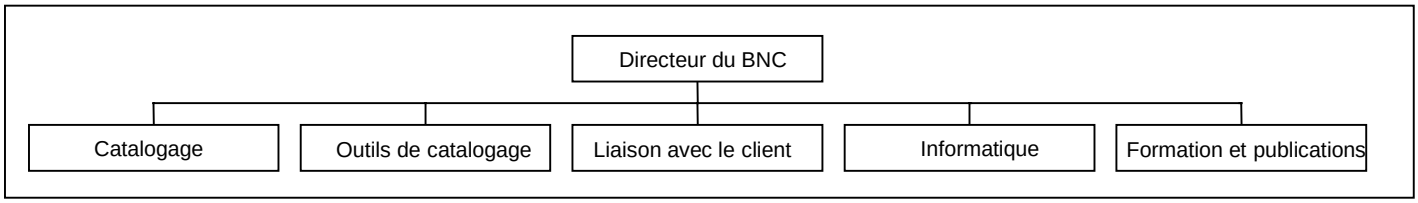

Catalogage: ce service applique activement les règles de catalogage en recherchant, nommant, classant et décrivant les articles de ravitaillement et en leur attribuant des numéros de nomenclature nationaux. Lorsque des accords bilatéraux ont été conclus à cette fin, il peut contacter d'autres BNC sur des questions touchant à l'attribution de numéros de nomenclature nationaux étrangers. Une fois ces numéros de nomenclature attribués, il lui incombe de tenir à jour les enregistrements correspondants.

Outils de catalogage: ce service regroupe les personnels chargés de traduire les normes internationales (ACodP-1), classes d'approvisionnement (H2) et lexiques des dénominations (H6) (il est donc indispensable que certaines personnes employées dans ce service maîtrisent l'anglais ou le français). Ce service est par ailleurs responsable de l'attribution de codes NCAGE nationaux.

Liaison avec les clients, formation et publications : ce service a pour mission d'assurer un soutien aux forces armées utilisatrices en leur fournissant, sous une forme ou un format répondant effectivement à leurs besoins, des informations sur les articles qu'elles utilisent. Ses fonctions peuvent aussi comprendre la formation des utilisateurs dans des domaines tels que le système national de catalogage, le SOC ou encore l'interprétation et l'utilisation des publications. Il intervient dans la définition des exigences fonctionnelles donnant lieu à des modifications des systèmes et au développement de nouveaux produits.

Informatique: ce service conçoit, développe, exploite et met à hauteur le système informatique sur lequel s'appuient le processus de catalogage et les interfaces avec les autres organismes. Ce soutien sera souvent assuré par une firme ou un organisme spécialisé extérieur au BNC.

E. Développer les possibilités de partenariat

- Pour envisager une participation active au SOC, il faut solliciter un parrainage dans le cadre du Système OTAN de codification. Les pays de la région Pacifique peuvent envisager une participation au Forum PACS (Système de catalogage de la région Pacifique). Il est essentiel de participer à ces groupes si l'on souhaite être au fait de l'évolution du SOC. Les pays intéressés par un parrainage SOC sont priés de contacter la NAMSA à l'adresse mentionnée plus loin. Les exigences à respecter figurent dans la brochure sur le parrainage.
- Le parrainage permettra entre autres au pays concerné de participer au programme BASELOG et d'adhérer au système « boîte aux lettres » de l'OTAN, grâce auquel des données peuvent être échangées par le biais des télécommunications avec tous les pays membres de l'OTAN et de nombreux pays non membres. Les pays parrainés se voient par ailleurs attribuer un code de bureau national de codification (BNC) ainsi qu'un identifiant de code organisme commercial ou gouvernemental OTAN (NCAGE) permettant de distinguer leurs NNO et NCAGE de ceux des autres participants au SOC. Ces codes sont également indispensables pour échanger des données au sein du SOC.

- Plusieurs pays utilisateurs du SOC, membres ou non de l'OTAN, ont mis au point des systèmes aboutis de catalogage automatique conformes aux exigences du SOC, qu'il est possible, dans certains cas, de se procurer. Il peut s'avérer intéressant d'analyser ces systèmes et leur rentabilité. Des informations peuvent être obtenues auprès de la NAMSA.

F. L'essentiel

Inutile de réinventer la roue. Plutôt que de partir de zéro, il vaut mieux se baser sur les acquis des autres BNC et envisager ensuite les possibilités d'adaptation d'un système existant. La NAMSA, les États-Unis ou d'autres pays membres de l'OTAN ou parrainés dans le cadre du SOC peuvent vous conseiller quant aux diverses possibilités offertes.

Il est préférable, si les conditions le permettent, de développer un système exploité sur PC, cette solution s'avérant nettement moins chère à mettre au point et à entretenir qu'un système faisant appel à un mini-ordinateur ou à un ordinateur central. La puissance croissante des PC et des PC en réseaux permettent d'envisager sérieusement cette possibilité. Si l'on ne peut développer un système exploité sur PC, on se repliera sur un système faisant appel à un mini-ordinateur.

Comme pourront le constater les pays, un système exploitant un ordinateur central est plus cher et plus difficile à modifier qu'un système résidant sur un mini-ordinateur ou un réseau PC.

G. Modèle d'ordre du jour pour un atelier sur le SOC

1er et 2e jour : Présentation des systèmes du pays-hôte

Les ateliers sur le SOC offrent un lieu d'échanges mutuels d'informations. Au cours des deux premiers jours, le personnel du pays hôte présente à l'équipe d'experts en visite un aperçu des systèmes logistiques et de codification qu'il utilise.

3e jour : Présentation générale à l'intention des cadres et des décideurs

HISTORIQUE

- Définition et raison d'être de la codification
- Historique et gestion du Système OTAN de codification
- Avantages du SOC

STRUCTURE DU SOC

- AC/135
- Parrainage
- BASELOG

LES NNO - NOTIONS DE BASE

- Structure et fonction des NNO
- Modalités d'attribution des NNO
- Outils de codification et données de codification : CD-ROMs et outils en ligne
- Échange de données de codification OTAN

EXEMPLES D'ORGANISMES DE CODIFICATION DE DIFFÉRENTS PAYS

LA RELATION ENTRE CODIFICATION ET LOGISTIQUE

- Exploitation des données NNO d'un bout à l'autre de la chaîne d'approvisionnement

L'AVENIR DE LA CODIFICATION

- Élargissement du Système OTAN de codification (SOC)
- Nouvelles initiatives de codification
- L'avenir de la codification

Du 4e au 7e jour : SESSIONS TECHNIQUES destinées aux techniciens et aux logisticiens appelés à mettre en oeuvre et à utiliser concrètement le SOC.

Les séminaires ou ateliers suivants peuvent être organisés à la demande :

1. Séminaire/atelier sur les concepts techniques du catalogage

a. Principes de base
   1) Aperçu du Système OTAN de codification (SOC)
   2) Les normes en matière de dénominations d'articles – Dénominations approuvées
   3) Les numéros de nomenclature OTAN (NNO) – Normes relatives à leur structure, leur utilisation et leur classification – Groupes et classes OTAN d'approvisionnement

b. Rôle d'un Bureau national de codification

c. Origines des données de catalogage
   1) Provenance des données de catalogage
   2) Approvisionnement initial et ultérieur
   3) Codage des données techniques et des numéros de référence

d. Utilisation des données de catalogage
   1) Données de gestion du catalogue (CMD)
   2) Interfaces entre les applications de gestion des approvisionnements et celles couvrant la durée de vie logistique des systèmes

e. Codes organisme commercial ou gouvernemental OTAN (NCAGE)
   1) Objectifs et structure
   2) Statistiques
   3) Comment demander un code NCAGE

f. Le Système OTAN de codification – cadre de fonctionnement et portée internationale
   1) Le Comité allié 135
   2) Les accords de normalisation OTAN (STANAG)
   3) Le Manuel OTAN de codification (ACodP-1)
   4) Le rôle de la NAMSA dans le SOC

g. Le Système « boîte aux lettres » de l'OTAN
   1) Structure et fonction
   2) Format de messagerie NMBS
   3) Le Système automatisé de gestion des documents et des ordres du jour

h. Le Système OTAN de codification et l'industrie
   1) L'interface entre les services officiels et l'industrie
   2) Le rôle du titulaire de contrat en matière d'approvisionnement

2. Conception et structure du système de catalogage

a. Aperçu général de la conception

1) Modèles de systèmes nationaux de codification

b. Possibilités en matière de données descriptives

1) Point de la situation dans les pays membres de l'OTAN – Pays utilisant les données descriptives

2) Segment M (en clair)

3) Segment V (codé)

4) Relations entre le MRD, le FGI et le Guide

c. Le fichier général des identifications (TIR) et le traitement des transactions

1) Segments de données NNO obligatoires et facultatifs

2) Numéros de données (NDD)

3) Le processus LSA – Demande d'attribution d'un NNO OTAN

4) Enregistrement des utilisateurs et tenue à jour des NNO

5) Produits potentiels du TIR des États-Unis

6) Contrôles de la codification

d. Outils et produits de la codification (démonstrations de produits comprises)

1) L'ACodP-2 (Groupes et classes d'approvisionnement OTAN)

2) L'ACodP-3 (Manuel OTAN des dénominations)

3) Manuels de codification (Série H)

4) Le fichier central de données de codification de l'OTAN (NMCRL) et la base de données des munitions OTAN

5) Le FED LOG et les autres produits sur CD-ROM

6) L'OTAN sur le Web

e. Fichiers pilotes – Structure de données, formats d'échange et relations entre fichiers logiques et autres enregistrements

1) Fichiers de dénomination

2) Répertoire des questions principales (MRD)

3) Tables de contrôle FIIG

4) Fichier GDR (groupe de dessins de référence)

5) Données NCAGE (y compris format et processus d'échange des données KHN)

H. Adresses et références utiles

La principale source d'information sur le SOC est le site web de l'AC/135: http://www.nato.int/codification

Celui-ci propose non seulement des informations et de la documentation, mais aussi des liens en direction de tous les pays participant au SOC.

Le "Defense Logistics Information Service" (DLIS) des États-Unis a mis en place plusieurs sites web utiles, plus particulièrement axés sur la documentation et la formation liées au SOC aux États-Unis.

Pour obtenir des renseignements sur les possibilités de formation, et notamment les modules de formation automatisée (CBT) susceptibles d'être téléchargés, consultez le site "training" (formation) du DLIS : http://www.dlis.dla.mil/training/default.asp

On trouvera le manuel du FLIS à l'adresse suivante :http://www.dlis.dla.mil/forms/forms.asp. Enfin, le site http://www.dlis.dla.mil/prod.asp présente des produits américains de codification, tandis que la Base de données des munitions OTAN peut être consultée à l'adresse suivante : http://www.king.igs.net/~ammo.

Autres sites web liés à la codification:

- BNC Belgique: http://www.mil.be/itc/blc
- BNC Royaume-Uni: http://www.ncb.mod.uk
- MCRL OTAN: http://www.nato.int/structur/AC/135/nmcrl/nmcrl_f/index.htm
- Système de catalogage de la région Pacifique (PACS): http://www.defence.gov.au/dmo/_jlc/pacs/homepage.htm

Pour de plus amples informations, veuillez contacter la NAMSA:

Agence OTAN d'entretien et d'approvisionnement (NAMSA)
Branche "services de codification"
Bureau du programme de logistique en coopération
L-8302 Capellen
G.D. Luxembourg

Téléphone: *352 3063 6896 ou 352 3063 6004*
Télécopie: *352 3063 6580 ou 352 3063 4004*
Courrier électronique : *ac135secretary@namsa.nato.int*

I. Bibliographie

Publication interalliée de codification n° 1 (ACodP-1) : référence indispensable pour la mise au point des systèmes de soutien informatique du SOC. Cette publication n'est toutefois accessible qu'aux pays parrainés par un membre de l'OTAN, ce qui fait une fois encore ressortir l'importance d'un parrainage OTAN dès les premières étapes du processus. Il existe toutefois un certain nombre de publications qui contiennent suffisamment d'informations pour que les pays puissent lancer le processus.

- *« Le système OTAN de codification – Un pont vers la mondialisation de l'information logistique »*

  Présentation générale du SOC

- *« Guide du système OTAN de codification »*

  Description plus poussée des principes de la codification OTAN.

- *Programme de parrainage de l'AC/135*

  Principes et structure du programme de parrainage. Cette brochure contient également les accords de normalisation (STANAG) que doit adopter un pays désireux de se faire parrainer.

- *BASELOG – Les outils fondamentaux de la codification OTAN*

  Principes et structure du programme BASELOG qui prête assistance aux pays qui mettent au point leurs outils de codification.

- *Catalogue BASELOG*

Description de différents services et outils mis à disposition par les pays de l'OTAN dans le but de venir en aide aux nouveaux adhérents au SOC.

- *Système « boîte aux lettres » de l'OTAN (NMBS)*

  Présentation générale du système « boîte aux lettres » de l'OTAN

- *Système OTAN d'échanges automatisés (NABS)*

  Présentation générale du NABS, le système automatisé de gestion des ordres du jour et documents des réunions de l'AC/135.

- *Base de données des munitions de l'OTAN (NADB)*

  Présentation générale de la base de données des munitions OTAN.

On peut se procurer toutes ces brochures en s'adressant à la NAMSA à l'adresse ci-dessus et la plupart de ces sources peuvent également être consultées sur le site web de l'AC/135.

Les États-Unis proposent une vaste gamme de publications et de manuels d'utilisation, dont on trouvera la liste sur le site web ci-dessus.

J. Exemple de calendrier de mise en place d'un Bureau national de codification

Voici le calendrier des étapes suivies par la Nouvelle-Zélande pour mettre en place son Bureau national de codification et adopter le SOC.

PREMIÈRE ANNÉE:

1. Présentation aux hautes autorités militaires d'un exposé sur les avantages de l'introduction d'un langage standardisé de gestion des matériels à l'intention des forces armées.
2. Aval du concept par les hautes autorités militaires.
3. Mise sur pied d'un groupe de travail chargé de recenser et de documenter les usages des forces armées en matière d'identification d'articles.
4. Présentation aux hautes autorités militaires d'un résumé des conclusions de ce travail et d'un calcul estimatif des coûts et avantages liés à l'introduction d'un système unique de gestion des matériels destiné aux forces armées ; demande d'autorisation de poursuite du projet.

DEUXIÈME ANNÉE:

1. Poursuite du projet autorisée par les hautes autorités militaires.
2. Visite exploratoire dans un pays utilisateur du Système OTAN de codification.
3. Présentation aux hautes autorités militaires d'une proposition d'adoption du SOC.

   Cette proposition précisait notamment :

   a. l'effectif nécessaire du futur bureau national ;
   b. le matériel informatique nécessaire ;
   c. les systèmes d'information à utiliser ;
   d. les coûts de la documentation ;
   e. les aspects touchant à la formation ;
   f. le calendrier de mise en oeuvre ;
   g. les modalités de parrainage.

4. Accord des hautes autorités militaires.

   Cette approbation portait notamment sur :

   a. l'adoption du Système OTAN de codification (SOC) et du Système de catalogage de la région Pacifique ;

   b. l'établissement d'un Bureau national de codification (BNC) ;

   c. la poursuite de la mise en oeuvre du projet.

TROISIÈME ANNÉE

1. Désignation des membres de l'équipe de direction du BNC et mise à disposition de locaux.
2. Élaboration du schéma chronologique du projet de mise en oeuvre.
3. Propositions concernant le financement des investissements en biens d'équipement.
4. Obtention, auprès d'un pays participant au PACS/SOC, d'avis sur la politique générale et les procédures.
5. Nomination, pour chaque force armée, d'un représentant logistique auprès du BNC faisant fonction de point de contact et de vecteur d'informations techniques pour la force armée concernée.
6. Visites de familiarisation auprès de différents BNC utilisant le SOC dans le but d'observer leurs modes de fonctionnement, concepts, pratiques, etc.
7. Stages externes de planification et de codification.
8. Conclusion, avec les États-Unis, d'un accord bilatéral portant sur:

   a. l'échange de données ;

   b. l'acquisition des FIIG ;

   c. l'acquisition des tableaux FSC ;

   d. l'acquisition des manuels FSC ;

   e. l'acquisition du soutien futur.

QUATRIÈME ANNÉE :

1. Obtention d'un parrainage d'adhésion au Système OTAN de codification par l'intermédiaire du Comité AC/135 de l'OTAN.
2. Approbation du parrainage par l'AC/135.

   Cette approbation comportait notamment :

   a. l'attribution d'un code pays pour les NOI ;

   b. l'attribution d'un code pays pour les NCAGE ;

   c. la ratification des STANAG ;

   d. l'obtention des publications relevant de l'ACodP-1 ;

   e. l'obtention d'un abonnement au fichier central des données de codification de l'OTAN (NMCRL).

3. Mise au point et gestion d'un système informatique et de systèmes de codification expérimentaux conformes aux règles définies dans l'ACodP-1.
4. Nomination du personnel et lancement des tâches de codification, de rationalisation et de normalisation.
5. Mise en place d'accords bilatéraux avec les pays du SOC/PACS auxquels le pays fournit des articles d'approvisionnement.

6. “Vente” du concept à la communauté des utilisateurs logistiques et aux autres organismes d’État par des visites de familiarisation et des stages de formation.
7. Mise en oeuvre du système d’information du SOC et introduction des manuels nationaux de politique générale et de procédures.
8. Chargement des données de catalogage.
9. Réalisation, à titre expérimental, de transactions avec un autre système participant au SOC.
10. Achèvement de la mise en oeuvre du système de catalogage.
11. Élaboration du catalogue national et des produits afférents à ce dernier.

K. Extrait d’un exposé présenté par M. Jim Burns, chef (en retraite) du BNC de Nouvelle-Zélande et ancien président du groupe de travail « Système de catalogage de la région Pacifique (PACS) », au Groupe des directeurs nationaux de la codification lors de la seconde « Journée annuelle du Partenariat » organisée à Battle Creek (MI) le 20 mai 1999

Permettez-moi, après ces quelques considérations générales, de passer à l’objectif de cet exposé, à savoir les différents aspects liés à la mise sur pied d’un bureau national de codification. Pour se faire parrainer dans le cadre du SOC, un pays est tenu, entre autres conditions, de se faire représenter par un seul et unique Bureau national de codification, qui sera responsable de l’application du SOC.

Chaque pays participant actuellement au SOC est représenté par un point de contact unique, à savoir son Bureau national de codification. Toutefois, pour autant que je sache et comme je l’ai rappelé plus tôt, il n’existe pas deux pays qui gèrent leur bureau respectif selon les mêmes méthodes. Alors que tous les pays satisfont aux exigences imposées de l’extérieur pour l'exploitation de leur SOC, ils ont par contre modulé le fonctionnement interne de leurs bureaux de manière à tenir compte des mandats et conditions d’exploitation adaptées à leurs besoins nationaux.

D’après moi, vous n’avez qu’une seule chance – la première – de créer votre bureau de codification dans les règles. À partir du moment où le contexte et le climat politiques permettent d’envisager une adhésion au SOC, les conditions idéales sont rassemblées pour mettre en place un Bureau national de codification satisfaisant à toutes les exigences voulues. Je puis vous assurer qu'après quelques années, lorsque le bureau sera devenu une fonction logistique parmi d'autres, les "sabreurs de budget" vous auront constamment à l'œil. Ils ont pour habitude de prendre pour cible des fonctions qu’ils ne comprennent pas. Quels sont, dès lors, les éléments dont il faudra tenir compte ?

CHAMP D’APPLICATION

Le bureau sera-t-il mis en place exclusivement dans le cadre de la défense, ou couvrira-t-il l’ensemble du secteur public ?

Dans certains pays, le bureau sert l’ensemble des services publics qui, tous, utilisent ou sont encouragés à appliquer les méthodes du BNC dans la gestion de leurs inventaires. Aux États-Unis, par exemple, le système d’approvisionnement fédéral (Federal Supply System) est utilisé dans plusieurs ministères du gouvernement fédéral. Le système de nomenclature fait partie intégrante de ce système d’approvisionnement. Le bureau canadien lui aussi exerce ses responsabilités à l’échelle du secteur public. Le plus souvent, le bureau sera responsable de la gestion des matériels des forces armées mais encouragera par ailleurs l’utilisation du système par d’autres participants du secteur public et de l’industrie de la défense.

L’avantage d’une couverture du secteur public tient au fait que tous les organismes d'État utilisent des numéros de nomenclature identiques pour identifier un même article. Ce système permet d’optimiser l’utilisation des fonds mis à la disposition des consommateurs de matériels du secteur

public. Il permet également de fournir aux firmes nationales des prévisions plus précises quant aux besoins annuels des services publics pour ce qui concerne tel ou tel produit. Prenons l'exemple de seaux de plastique d'une contenance de 10 litres. Si les besoins annuels totaux des services d'État étaient annoncés, les industriels pourraient planifier leur production plus précisément, tandis que des réductions de prix seraient obtenues grâce aux économies d'échelle. On pourrait également redistribuer les stocks publiés si un ministère venait à manquer d'un produit excédentaire dans un autre ministère.

Naturellement, fonctionner en tant que bureau desservant tout le secteur public comporte également des inconvénients, le plus important ayant trait à la sécurité des données et notamment des données descriptives. Étant donné que la norme associée à la codification prévoit la fourniture d'une identification concise de l'article, certains fabricants sont amenés à dévoiler au bureau de codification les procédés et produits qui leur confèrent un avantage décisif dans leur secteur. Si vous envisagez de nouer avec les industriels une relation continue fondée sur la confiance, vous devrez protéger les informations communiquées par ces derniers en adoptant la même discrétion que celle qui est imposée à un employé tenu de ne pas dévoiler les secrets commerciaux de son employeur. Bien sûr, il est plus réaliste de satisfaire cette exigence en adoptant des mesures de sécurité du type de celles normalement imposées aux employés du ministère de la Défense plutôt que celles applicables à d'autres ministères. Le STANAG 4438 sur la diffusion des données énonce les exigences relatives à la promulgation des données.

CENTRALISATION OU DÉCENTRALISATION ?

Le choix entre la centralisation ou la décentralisation d'un bureau de codification se trouve au centre de nombreux débats et théories. Trois possibilités sont envisageables:

FONCTIONNEMENT CENTRALISÉ

Toutes les activités de codification sont effectuées par un bureau centralisé placé sous le contrôle du ministère de la Défense ou son équivalent, les frais étant pris en charge par l'entité centrale.

FONCTIONNEMENT DÉCENTRALISÉ

Les activités de codification sont déléguées à chaque force armée et réalisées par l'intermédiaire de leurs organismes logistiques, qui communiquent leurs informations à une base de données centrale. Le bureau national de codification se charge de la politique générale, des procédures, du contrôle de la qualité et des fonctions liées aux transactions internationales.

FONCTIONNEMENT DÉCENTRALISÉ - VARIANTE

Une ou plusieurs firmes extérieures, ou un autre bureau, se charge(nt) des activités de codification pour le bureau national. Ce dernier tient à jour la base de données de codification centrale, et se charge de la politique générale, des procédures, du contrôle de la qualité et des fonctions liées aux transactions internationales.

Commençons par ce dernier concept. Personnellement, je n'y vois aucun avantage. Comment une firme extérieure pourrait-elle se lancer dans une entreprise comme la codification, activité menée à petite échelle et hautement technique, dans des conditions de rentabilité comparables à celles qui prévaleraient si le travail était réalisé en interne ? La motivation fondamentale des entreprises commerciales est de réaliser un maximum de bénéfices pour un minimum d'efforts. De même, je ne suis pas certain qu'elles se soucient de fournir les meilleures informations à l'utilisateur final de l'article, qu'il s'agisse du fantassin, du marin ou de l'aviateur. Je sais qu'il existe des cas de travaux de codification effectués par des firmes extérieures, qui ont abouti à une codification de type 2 alors que les informations qui leur avaient été fournies auraient dû conduire à une codification de type 1. Un bénéfice maximum pour un minimum d'efforts ... Mais cette option existe et doit donc être prise en compte.

La variante de cette option consiste à s'adresser à un autre bureau, qui effectuera pour vous les travaux de codification. Cette possibilité entraîne de toute évidence certaines dépenses, lesquelles ne seront toutefois pas aussi élevées que dans le cas d'une firme extérieure. La motivation propre

à la « culture de la défense » serait assurée mais vos demandes de ressources de codification seraient en concurrence avec les besoins prioritaires internes de l'autre organisme.

Un autre aspect est à prendre en compte dans ce contexte, à savoir la coopération avec l'industrie nationale de défense. Un bureau national aura plus de chances d'obtenir des informations auprès d'un fabricant national qu'une firme extérieure, ou un autre bureau. La codification efficace d'un article de ravitaillement repose sur l'obtention rapide d'informations à son sujet. Je reviendrai un peu plus loin sur la participation de l'industrie.

La seconde formule décentralisée prévoit la prise en charge de la codification par les différentes forces armées. Plusieurs pays ont opté pour cette solution. Celle-ci semble plus efficace lorsque ce travail décentralisé s'effectue dans une même zone géographique ... mais je n'irai pas jusqu'à dire « lorsque les fonctions décentralisées sont centralisées ». Le principal inconvénient de cette option tient au fait que chaque intervenant est susceptible d'appliquer les règles selon des normes de qualité différentes.

Prenons l'exemple d'une force armée pour laquelle la fonction de catalogage fait partie intégrante du soutien logistique. Un article ne pourra entrer dans le parc qu'à condition d'avoir été codifié correctement. Les critères liés aux informations essentielles sont bien définis et les demandes de services de codification sont rejetées lorsque les champs obligatoires ne sont pas renseignés. Cette démarche débouche le plus souvent sur une codification de type 1.

La seconde force armée, tout en faisant le maximum pour respecter strictement les règles, est géographiquement éloignée de son organisme logistique de tutelle. Les informations nécessaires à la codification sont parfois difficiles à obtenir, et la force armée en question n'intervient pas dans la phase initiale d'achat de biens d'équipement. On peut donc s'attendre à ce que la codification de certains articles fasse l'objet de compromis.

Dans la troisième force armée, les responsables du catalogage sont proches des acheteurs. Ici, les codificateurs sont de simples aligneurs de chiffres. Les codifications obtenues seront exclusivement de type 2. La règle est respectée, mais pas l'esprit. Cette approche entrave la progression de la normalisation entre forces armées et les décisions visant à la rationalisation.

Dernière option : un fonctionnement centralisé. Ici, toutes les activités de codification sont prises en charge par le bureau national principal. Le principal avantage de cette solution tient à la qualité uniforme du résultat final. Par contre, elle comporte également un désavantage, à savoir que la somme des connaissances liées au SOC est confinée à un seul organisme. Les logisticiens seront donc enclins à considérer celui-ci comme une entité spécialisée et donc, à l'ignorer aussi longtemps qu'il fera son travail correctement.

Finalement, chaque option comporte des avantages et des inconvénients. Il semble, globalement, qu'il existe un mouvement en faveur du concept centralisé.

LA PARTICIPATION DE L'INDUSTRIE

Un des aspects les plus importants de la mise en place d'un bureau est d'associer l'industrie nationale de défense au processus. Si vous parvenez à convaincre celle-ci des avantages qu'elle pourra tirer, sous l'angle du marketing, d'une intégration de ses articles dans les listes de correspondance nationales et internationales, vous êtes sur la bonne voie.

J'illustrerai ce propos par un exemple propre à la Nouvelle-Zélande. L'industrie de défense néo-zélandaise est un secteur très restreint. Un de nos fournisseurs avait conçu une lampe de signalisation maritime supérieure à tout ce que l'on pouvait trouver sur le marché à l'époque. Il souhaitait la commercialiser auprès des marines d'autres pays. Il s'est donc vu affecter un responsable de projet de notre BNC, qui a mis au point, à son intention, un système de numérotation des pièces, et attribué des numéros de nomenclature nationaux à tous les composants de la lampe. Le BNC a produit une microfiche sur le produit global. Lorsque les commerciaux de cette firme se sont rendus à l'étranger pour y vendre le produit, ils ont pu présenter toutes les données de la firme afférentes à ce dernier, ainsi qu'une liste de numéros de

nomenclature. Aujourd'hui, cette firme considère que la liste en question a largement contribué au succès des ventes à l'étranger.

Si vous engagez l'industrie dans le processus dès le début, vous constaterez qu'il deviendra plus aisé, au fil du temps, d'obtenir les informations techniques indispensables à la codification future. Ces éléments vous aideront par ailleurs à recenser les firmes avec lesquelles il vaut mieux faire preuve de prudence et celles qui coopèrent sans réserve. Il sera également avisé de signaler aux industriels la présence, dans toutes les commandes et demandes futures émanant des services de la défense, d'une clause de codification contractuelle. On trouvera un exemple de cette clause dans l'ACodP-1 et le STANAG 4177. Ce texte, dont l'inclusion dans chaque contrat d'approvisionnement s'avère décidément très utile, a pour effet d'obliger les fabricants à fournir des informations nécessaires à la codification.
Je souhaite toutefois formuler deux avertissements relatifs à la participation de l'industrie. Premièrement, il faudra sans relâche lui rappeler son obligation de communiquer le nom du véritable fabricant et la référence de chaque composant fourni par ce dernier. Je connais certains fabricants internationaux qui renumérotent les pièces qu'ils achètent en se basant sur leur propre nomenclature, ce qui a pour effet de dissimuler la véritable identité des articles, alors qu'il se peut très bien que ces derniers aient été fabriqués conformément aux spécifications militaires ou aux normes DIN. Ils en tirent un profit en facturant leurs articles à des prix supérieurs tout en limitant les possibilités, pour leurs services d'approvisionnement, de se ravitailler auprès d'autres sources.

Deuxièmement, il convient, lors de l'achat de biens d'équipement, de s'intéresser de près aux clauses de garantie. Certains fabricants annoncent qu'ils n'honoreront pas la garantie si une quelconque pièce provenant d'une autre source est contenue dans un bien d'équipement couvert par la garantie en question. N'oublions pas que nous sommes au service de nos forces armées, pas de l'industrie. En conditions opérationnelles, la survie de nos soldats dépendra parfois de la possibilité de réparer un matériel en s'aidant d'une pièce de remplacement appropriée, acquise par nos propres services ou ceux d'un autre pays avec lequel nous collaborons. La visibilité des pièces de substitution constitue un facteur décisif lors des opérations, notamment lorsqu'il s'agit d'articles fabriqués selon des spécifications internationales, nationales ou de défense ou encore des normes industrielles.

LA PARTICIPATION DES FORCES NATIONALES

Dernier aspect et pas des moindres : nous devons avoir les forces armées de nos pays à nos côtés. Il faut leur démontrer les avantages du SOC. Un bon exemple à montrer est celui du même article acheté par chaque force armée auprès du même fabricant durant la même période. Si les différentes forces avaient utilisé un langage standard de gestion des matériels, elles auraient constaté la possibilité de combiner tous leurs besoins dans une seule commande, de réaliser des économies d'échelle et d'obtenir des prix avantageux ; un seul catalogage aurait par ailleurs été nécessaire. Je connais très bien ce type de situation. Le fabricant, que j'entends encore rire d'ici, est le seul à tirer avantage de ce type de scénario. Imaginez un peu la quantité de rechanges initiaux qu'il doit avoir fournis, et les profits qu'il a ainsi engrangés.

Il est fortement recommandé de mettre en place une structure légale et réglementaire imposant le recours au SOC au sein des forces nationales. Rendre celui-ci obligatoire pour toutes les forces nationales à l'exclusion de tout autre système de nomenclature a pour effet de maximiser les avantages du SOC.
Je vous suggère de négocier une Charte du Bureau national de codification (BNC) qui recevra l'approbation et l'aval de votre gouvernement, bénéficiera du soutien de l'état-major de la défense, mais sera administrée par le bureau. La Charte doit prévoir que les intervenants nationaux s'engagent à adopter la politique générale et les principes du SOC, et comporter un énoncé détaillé de la mission, des objectifs et des niveaux de services exigés du bureau. C'est au début, lorsque la vague d'enthousiasme soulevée par le bureau est à son maximum, qu'il faut essayer de « faire passer » l'idée d'une telle charte. N'oubliez pas : vous n'aurez qu'une seule chance de mettre en place le bureau idéal.

Il est par ailleurs conseillé de mettre en place des accords sur le niveau de service entre les différentes forces armées nationales et le bureau. Ces textes contiendront de précieuses informations permettant de planifier la structure et la composition du bureau.

Voilà donc, selon moi, les grandes questions philosophiques et politiques liées à la mise en place d'un Bureau national de codification, et à l'obtention d'un parrainage dans le cadre du Système OTAN de codification. J'aimerais à présent passer aux aspects pratiques de la mise en place d'un bureau de codification.

ÉVOLUTION DE L'INFRASTRUCTURE DE BASE

Aux préparatifs succède la tâche ardue consistant à mettre sur pied l'infrastructure du bureau. En Nouvelle-Zélande, la télévision diffuse un spot publicitaire pour la marque de shampooing Pantène dans laquelle Rachel Hunter, un de nos mannequins-vedettes, déclare : « Vous aussi, vous pouvez avoir de beaux cheveux. Cela ne se fera pas du jour au lendemain, mais vous y arriverez. » Nous avons baptisé ce slogan "le principe Pantène". Je puis vous assurer que concevoir l'infrastructure d'un BNC ne se fait pas en un jour.

Pour résumer, mon meilleur conseil serait de ne pas réinventer la roue.

Tout ce que vous êtes sur le point de faire a déjà été fait par d'autres. N'oublions pas que le système fonctionne bien depuis un demi-siècle. Pourquoi, par exemple, ne pas évaluer un système d'information existant plutôt que d'en concevoir un vous-même ? Certains systèmes ont été mis au point par des firmes conceptrices de logiciels commerciaux, ou par les BNC d'Australie, de République tchèque, d'Espagne et de Turquie. On peut, aujourd'hui, envisager réalistement d'utiliser un système fonctionnant sur PC.

Le SOC est une famille et il arrive, comme dans n'importe quelle famille, que les opinions divergent sur tel ou tel sujet. Au bout du compte, votre progression sur la voie d'une mise en oeuvre réussie du SOC et de l'établissement d'un bureau dans votre pays sera fonction de votre apport présent et futur au SOC dans son ensemble. Le calendrier de mise en oeuvre variera selon les fonds et ressources disponibles. Une durée de quatre ans peut, sans trop de risques, constituer un délai réaliste.

Dans la lettre qu'il nous adressait en 1996 à l'occasion de son départ en retraite, le capitaine Zas, directeur du bureau national espagnol, formulait plusieurs observations et conseils particulièrement pertinents sur la question. Je vous recommande fortement de vous procurer une copie de ce document si vous le pouvez. Il s'agit d'une lettre du 25 mai 1996 adressée à tous les membres de l'AC/135.

J'ai beaucoup apprécié les quatorze années passées au sein du BNC, plus particulièrement lorsqu'en j'en ai assuré la direction. Ce fut l'occasion pour moi de rencontrer de nombreux spécialistes dévoués du SOC, avec certains desquels je garde encore des contacts aujourd'hui. Je pense que la famille du SOC est assez solide pour faire face aux défis du nouveau siècle. Puissent toutes vos attentes se concrétiser. Je vous quitte sur cette parole de Sam Leverson : « Tirez les enseignements nécessaires des erreurs commises par d'autres ; de toute façon, vous ne vivrez pas assez longtemps pour toutes les commettre par vous-mêmes. »